



**ARRÊTÉ N° IDF-2022-03-01-00015**

portant inscription au titre des monuments historiques du parc de Villeroy, situé avenue de Villeroy et boulevard Charles-de-Gaulle à Mennecy (Essonne) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 décembre 2021 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le parc de Villeroy, aménagé initialement pour servir d'écrin à un château du XVI<sup>e</sup> siècle, conserve une grande partie de l'emprise et des témoins significatifs, architecturaux et paysagers, du parc classique des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi que la composition paysagère du parc de chasse de la fin du XIX<sup>e</sup>, et qu'à ce titre, il présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er.** Est inscrit au titre des monuments historiques le parc de Villeroy, à Mennecy (Essonne), avec l'ensemble de son mur d'enceinte et ses 7 entrées, tel que figuré en rouge sur le premier plan annexé. Il est délimité au sud par le boulevard Charles-de-Gaulle, à l'est par l'avenue de Villeroy, au nord par l'avenue Darblay et la voie ferrée, à l'ouest par la limite communale avec Fontenay-le-Vicomte. Il s'étend sur les parcelles suivantes, figurant au cadastre section A: n° 64, d'une contenance de 186357 m<sup>2</sup>, 68, d'une contenance de 19265 m<sup>2</sup>, 69, d'une contenance de 4624 m<sup>2</sup>, 71, d'une contenance de 20940 m<sup>2</sup>, 3192, d'une contenance de 4211 m<sup>2</sup>, 3193, d'une contenance de 4519 m<sup>2</sup>, 3208, d'une contenance de 226853 m<sup>2</sup>, et 3224, d'une contenance de 589554 m<sup>2</sup>.

Le périmètre de protection n'inclut pas les éléments suivants: le collège, la piscine et les équipements sportifs, les locaux techniques, la salle de spectacle.


Il inclut les constructions suivantes :

- les toitures et façades du commun est et du commun ouest,
- le réservoir et le cellier, en totalité
- la glacière, en totalité,
- la fontaine des sirènes,
- l'abreuvoir.
- les deux piliers de l'allée de la Verville et les deux piliers situés à l'ouest de l'entrée principale,
- le réseau hydraulique souterrain du parc, y compris les parties situées sous la chaussée et les trottoirs de l'avenue de Villeroy ainsi que l'édicule d'accès au regard situé près de la gendarmerie, qui sont localisés en vert sur les plans annexés.

Le parc appartient à la commune de Mennecy par acte passé le 4 juillet 1972 devant maître Gilles, notaire à Mennecy, et devant maître Brisse, notaire à Meudon, et publié le 26 juillet 1972 au bureau des hypothèques, volume 661 n° 7. L'avenue de Villeroy et l'édicule d'accès au regard situé près de la gendarmerie appartiennent au domaine public et sont non cadastrés.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3- Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le 01 MARS 2022  
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
  
Marc GUILLAUME

Plans annexés à l'arrêté n°IDF-2022-B-01-08045 portant inscription au titre des monuments historiques du parc de Villeroy, situé avenue de Villeroy et boulevard Charles-de-Gaulle à Mennecey (Essonne)



Périmètre de protection au titre des monuments historiques



Détail du périmètre de protection : emprise du réseau hydraulique situé sous la chaussée et les trottoirs de l'avenue de Villeroy et édicule d'accès au regard situé près de la gendarmerie

Fait à Paris, le 01 MARS 2022

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France  
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16  
Adresse Internet : [www.paris-idf.gouv.fr](http://www.paris-idf.gouv.fr)